# Tutoriel plateforme PARL EXPERT

**Utilisateur Titulaire** 

23 juin 2016



IDENTIFICATION DU DOCUMENT			
Titre	Tutoriel de la plateforme PARL EXPERT – Volet Titulaire		
Hyperlien			
Référence			
Version			
Date de mise à jour	23 juin 2016		

CLASSIFICATION					
Responsable du document	Directeu	Directeur juridique de l'Afnic			
Niveau de classification (insérer un « X » sous le niveau requis)					
Public	Interne		Restreint	Secret	
X					
A compléter pour niveau « restreint » ou « secret »					
Destinataire(s) (nom et/ou groupe)					
(Liste obligatoirement nominative pour le niveau « Secret »)					



# Table des matières

	1.1.	Etape 1 : accès au dossier	
	1.2.	Etape 2	
	1.2.1.	Informations vous concernant	F
	1.2.2.	Informations vous concernant	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	1.2.3.	Argumentaire	8
	1.3.	Etape 3	8
	_	Etape 4	
2	Notif	fication de l'expert sélectionné	11



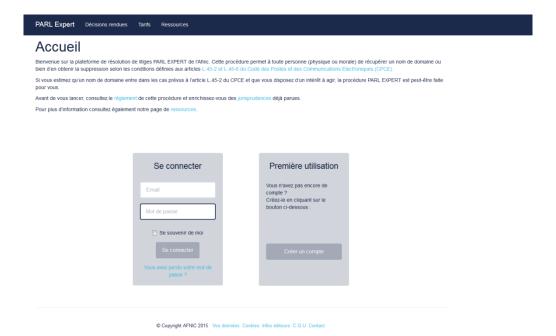
# 1. Répondre à une demande PARL EXPERT

Si vos données d'identification sont à jour dans la base Whois, vous avez reçu par email et par courrier postal une notification d'ouverture de la procédure PARL EXPERT.

Pour répondre à la demande PARL EXPERT ouverte à votre encontre, dirigez-vous vers l'adresse <a href="https://www.parl-expert.fr">https://www.parl-expert.fr</a>

Il s'agit d'une plateforme en ligne (Plateforme PARL EXPERT) qui vous permet de prendre connaissance du dossier. Pour vous aider dans vos démarches n'hésitez pas à consulter le guide du Titulaire proposé sur le site web de l'Afnic à la rubrique « résoudre un litige ».

Avant toute utilisation de la Plateforme PARL EXPERT nous vous invitons à consulter les différentes rubriques à votre disposition et notamment les suivantes : Règlement, Vos données, Cookies, Infos éditeurs, C.G.U.



Pour déposer votre réponse, connectez-vous à la Plateforme en renseignant vos identifiants de connexion. A défaut de compte utilisateur, cliquez sur « Créer un compte » en vous aidant le cas échéant du tutoriel « Création d'un compte ».



Une fois connecté, vous accédez à l'écran ci-dessous :





Pour répondre à la demande ou la visualiser, choisissez l'un ou l'autre de ces accès :



Vous accédez à l'écran suivant qui vous invite à renseigner les codes fournis dans la notification d'ouverture (par email et par courrier).

### 1.1. Etape 1 : accès au dossier



Cliquez sur le bouton « Valider » pour consulter le dossier correspondant.





En cliquant sur l'onglet « Historique », vous avez accès à l'historique du dossier retraçant le suivi administratif.



En cliquant sur l'onglet « Volet Requérant », vous avez accès à l'ensemble des informations fournies par la personne ayant demandé l'ouverture d'une procédure à votre encontre.



Si vous décidez de répondre à la demande cliquez sur l'onglet « Volet Titulaire » puis sur « Soumettre/modifier ma réponse ».

agnic-



Vous accédez à l'étape 2 du formulaire de réponse.

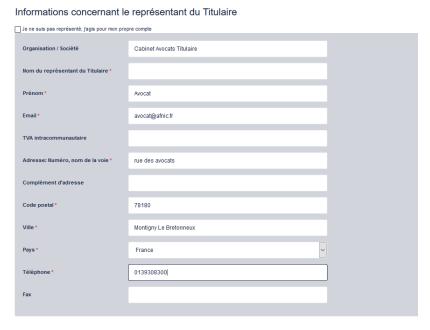
#### 1.2. Etape 2

#### 1.2.1. Informations your concernant

Les informations qui s'affichent sont celles renseignées dans la base Whois ; elles ne sont donc pas modifiables.

#### 1.2.2. Informations concernant votre représentant le cas échéant

Vous devez renseigner les informations de votre représentant s'il y a lieu.



Ou indiquer, en cochant la case correspondante, que vous agissez pour votre propre compte :

Informations concernant le représentant du Titulaire

☑ Je ne suis pas représenté; Jagis pour mon propre compte



#### 1.2.3. Argumentaire

#### Réponse du Titulaire

Expliquer en quoi l'enregistrement de votre nom de domaine respecte les dispositions de l'article L45-2 du CPCE. Dans sa décision, l'Afnic insérera votre réponse intégralement, ou partiellement le cas échéant, après l'avoir anonymisée.				
Un seul fichier autorisé au format réutilisable : pdf, word et texte brut. La taille du fichier ne doit pas dépasser 5 Mo. Attention, les pièces justificatives seront à joindre à l'étape suivante.				
Insérer votre réponse *	Parcourir Aucun fichier sélectionné.			
Joindre				

Pour insérer votre réponse au format réutilisable, il vous faut cliquer sur le bouton « Parcourir » puis cliquer sur « Joindre » pour la télécharger sur la Plateforme.

ATTENTION : afin d'éviter des dysfonctionnements de téléchargement de pièces, veillez à ne pas utiliser de caractères accentués dans le nom des fichiers.



Un message de confirmation s'affiche :



Cliquez sur « Étape suivante » pour insérer vos pièces justificatives.

#### 1.3. Etape 3





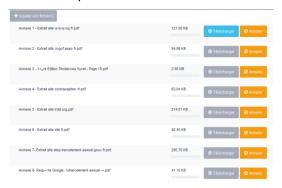
Pour ajouter vos pièces justificatives, cliquez sur le bouton



ATTENTION : afin d'éviter des dysfonctionnements de téléchargement de pièces, veillez à ne pas utiliser de caractères accentués dans le nom des fichiers.

Vous avez la possibilité de déposer plusieurs pièces en même temps en procédant à une sélection multiple.

Vos pièces sont ajoutées sur la Plateforme mais non sauvegardées ; pour ce faire, cliquez sur le bouton « Télécharger » de chacune des pièces :



Cliquez sur « Étape suivante » pour accéder au récapitulatif de votre réponse



#### 1.4. Etape 4

En accédant au récapitulatif de votre réponse, un message de confirmation s'affiche.



Récapitulatif de votre réponse

En cliquant sur le bouton « Annuler la procédure », vous annulez définitivement votre réponse ; aucune information ne sera sauvegardée.

En cliquant sur le bouton « Étape précédente », vous avez la possibilité de modifier chacune des étapes précédentes.

En cliquant sur le bouton « Valider la réponse » votre dossier est sauvegardé. Vous pouvez le modifier autant de fois que nécessaire pendant le délai de 21 jours qui vous est accordé.

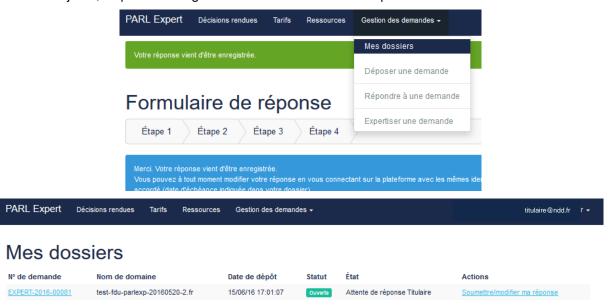




Dès lors, l'écran ci-dessous s'affiche :



Pour visualiser votre réponse ou l'ensemble du dossier ou encore modifier votre réponse pendant le délai de 21 jours, cliquez sur l'onglet « Gestion des demandes » puis sur « Mes dossiers ».



Pour visualiser le dossier : cliquez sur le numéro de la demande.

Pour modifier votre réponse : cliquez sur l'action « Soumettre/modifier ma réponse ».

Passé le délai, vous n'avez plus de possibilité de soumettre / modifier votre réponse. Vous gardez toutefois la possibilité de consulter le dossier.





# 2. Notification de l'expert sélectionné

A la fin de votre délai de réponse, vous recevrez une notification vous informant de la nomination de l'expert en charge de l'analyse du dossier.



Au plus tard 24 jours suivant la date d'échéance de votre réponse, vous recevrez la décision par email.



Vous retrouverez également la décision en consultant vos dossiers sur la plateforme à l'onglet « Volet Titulaire ».

#### Consultation de la demande n°EXPERT-2016-00081



Nous espérons que ce tutoriel vous a été utile. N'hésitez pas à nous faire part de vos retours et observations à support@parl-expert.fr.

